



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le garde des Sceaux  
Ministre de la Justice**

Paris, le

**17 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

Les conséquences économiques de la crise sanitaire que nous traversons exposent les entreprises à un risque élevé de défaillance. Dès le début du confinement, le gouvernement a pris des mesures vigoureuses pour leur venir en aide : chômage partiel, prêt avec garantie par l'Etat, fonds de solidarité, avances remboursables. Il a également pris des mesures d'adaptation temporaire des règles d'urgence relatives au traitement judiciaire des entreprises en difficulté. Tel est l'objet des ordonnances des 27 mars et 20 mai 2020.

Ces réformes doivent cependant être accompagnées d'une réflexion plus globale sur le rôle de l'institution judiciaire à l'égard des entreprises en difficulté et, en particulier, sur la question de l'accompagnement des personnes physiques, entrepreneurs individuels, exploitants agricoles et dirigeants d'entreprises.

D'ores et déjà, des acteurs, publics et privés, sont mobilisés. Des outils d'identification précoce des difficultés ont été inventés, tel le projet « signaux faibles », développé par le ministère de l'économie et des finances. L'offre de services est abondante. Se pose toutefois la question de l'articulation de ces dispositifs avec ceux des juridictions, ainsi que du rôle des tribunaux de commerce et des tribunaux judiciaires.

Les tribunaux judiciaires et les tribunaux de commerce vont être encore plus sollicités dans la période à venir. L'accueil et l'accompagnement des entrepreneurs individuels, exploitants agricoles et dirigeants d'entreprises en difficulté sont ainsi primordiaux. Des voies d'amélioration sont possibles, à court terme, en s'appuyant sur les meilleures pratiques développées par certaines juridictions.

Monsieur Georges Richelme  
Président  
Conférence générale des juges consulaires de France  
1 quai de Corse  
75004 Paris

La mission que je souhaite vous confier a ainsi pour objectif de proposer des recommandations sur :

- l'articulation des mécanismes de détection et de prévention des difficultés développés par les acteurs non judiciaires avec les dispositifs mis en œuvre par les juridictions ;
- l'accueil et l'accompagnement des entrepreneurs individuels, exploitants agricoles et dirigeants d'entreprises en difficulté par les tribunaux judiciaires et les tribunaux de commerce, en amont de l'ouverture des procédures préventives ou collectives de traitement des difficultés, ainsi qu'une fois les procédures ouvertes, jusqu'à leur clôture.

En complément, la mission pourra faire toute proposition utile.

A cette fin, vous établirez un état des lieux des dispositifs existants et des différentes initiatives recensées ; vous proposerez des améliorations de ces dispositifs. Votre mission s'intéressera aux travaux de l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire, outre les tribunaux judiciaires et les tribunaux de commerce, les services de l'Etat et des collectivités territoriales mais aussi les acteurs privés, telles les associations apportant un soutien aux dirigeants.

Votre mission se rapprochera également de la mission interministérielle sur la prévention et l'accompagnement des difficultés rencontrées par les agriculteurs mise en place auprès du ministre des solidarités et de la santé et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, afin d'identifier les axes d'amélioration des modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques aux agriculteurs.

Vous veillerez enfin à prendre en considération les travaux menés par le Parlement et vous pourrez utilement auditionner les parlementaires qui ont travaillé sur le sujet.

Pour mener à bien vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur la direction des affaires civiles et du sceau, qui assurera le secrétariat de la mission, ainsi que sur l'ensemble des autres directions du ministère de la justice.

Je souhaite que vos conclusions me soient remises au plus tard le 20 décembre 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Eric DUPOND-MORETTI